

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2023/01 en date du 02/02/2023 portant sur la Convention Etat/Commune relative à un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI/CAE)

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 16/01/2023

Présents: Messieurs JOSLIN Jean-Louis – OLLIER Michel – MARTIN Valéry - RONDIER Jean-Michel – BARRABAUD Jean-Paul – MORIN Matthias – Mesdames PEYLET Jessica - FENILLE Audrey - BISSON Virginie

Excusés : HEBEL Marc -

Monsieur MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRES	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	9	9	9	9	0

Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire, soumet au Conseil Municipal la proposition de convention entre l'Etat et la Commune établie par Pôle Emploi Aubusson et qui permettrait le renouvellement, pour une durée de 6 mois, à raison de 20 heures hebdomadaires du contrat de M HODIN Philippe, afin de participer aux tâches d'entretien des bâtiments et des espaces verts communaux. Ce type de contrat (CUI/CAE) est aidé par l'Etat qui prend en charge 50 % du SMIC horaire brut pendant la durée du contrat. Le contrat serait signé pour effet le 01 mars 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition et autorise la signature de la convention avec Pôle Emploi Aubusson et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Transmis le 02/02/2023
Affichée le 03/02/2023

le 02/02/2023
Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN



DEPARTEMENT DE LA CREUSE**COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/02 en date du 02/02/2023 portant sur l'entretien de la forêt communale**

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 16/01/2023

Présents: Messieurs JOSLIN Jean-Louis – OLLIER Michel – MARTIN Valéry - RONDIER Jean-Michel – BARRABAUD Jean-Paul – MORIN Matthias – Mesdames PEYLET Jessica - FENILLE Audrey - BISSON Virginie

Excusés : HEBEL Marc -

Monsieur MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRES	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	9	9	9	9	0

Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire, parle au Conseil Municipal du tour des plantations communales qu'il a faite avec l'agent de ONF. Ce dernier a préconisé de faire un nettoyage d'une rangée sur 2 pour pouvoir circuler dans les plantations. L'ensemble des chantiers identifiés correspond à une superficie de 8,20 ha pour un devis de 4500 € HT

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer et accepter lesancements des travaux forestiers.

Transmis le 10/02/2023

Affichée le 10/02/2023

le 02/02/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN

